

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 juin 2023 à 19h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20230627-DM42-2023-06-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

Date de la convocation : 20/06/2023

Date d'affichage : 20/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	22

L'an deux mille vingt trois, le vingt-sept juin, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 20/06/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne - M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - M YENIL Etienne - M DUCROUX Loïc - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - M NAULIN Jean Yves -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme DURON Josette donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves

Absent : Mme PERRIN Cécile

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERPY Evelyne

Objet : Demande de subvention exceptionnelle de la MJC de Balbigny

M. CHOMAT expose :

Face à une « crise » des bénévoles à la Maison des Jeunes et de la Culture de Balbigny, l'association a analysé que si elle manquait de bénévoles ce n'était pas tant faute de bonnes volontés qu'à cause des missions qui leur incombaient qui demandaient trop de contraintes et de professionnalisme.

Il a donc été décidé de recruter un(e) directeur(trice) en partenariat avec une autre MJC et avec le soutien de l'AD MJC et de la Mairie de Balbigny sur les 2 premiers exercices.

La MJC de Balbigny demande une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

M. NAULIN demande que cette même somme puisse être attribuée à une autre association dans les années à venir.

M. CHOMAT précise que toutes les associations sont libres de demander une subvention exceptionnelle elle peut être attribuée si elle remplit certains critères.

M. PADET rappelle l'historique de l'accord initial avec la MJC de Balbigny.

Mme COLOMB s'interroge sur la rationalisation des activités proposées par la MJC et se demande si

l'offre d'activité est cohérente avec la situation financière.

M. CHOMAT informe que la MJC envisage des partenariats avec les autres associations, et que le directeur est entre autres chargé de chercher des financements à son poste.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 5 abstentions et 17 pour décide :

De verser une subvention de 5 000 € à la MJC de Balbigny .

Autorise M. le Maire à signer les documents qui en découleront

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,

Copie certifiée conforme

A Balbigny, le 27/06/2023

